

## FONDS MONDIAL

Afin de soutenir les pays les plus touchés par les pandémies du sida, de la tuberculose et du paludisme dans le monde et suite à la proposition du Sommet des Chefs d'Etats Africains en avril 2001 à Abuja (Nigéria), la communauté internationale, sous la houlette du Secrétaire Général de l'ONU a jugé efficace et pertinent de créer en janvier 2002, un fonds d'appui à la lutte simultanée contre ces trois grandes maladies, dénommé en anglais « Global Fund » et en français « Fonds Mondial ».

La Côte d'Ivoire se situe parmi les pays les plus atteints au monde par ces trois fléaux, qui y constituent de véritables problèmes de santé publique, de développement et parfois de genre (sida). En effet :

- en ce qui concerne l'infection à VIH-SIDA : avec une séroprévalence de 4,7 % dans la population générale (EIS-CI 2005), avec 570 000 personnes vivant avec le VIH/SIDA en 2005 (ONUSIDA) dont 40 000 enfants âgés de moins de 15 ans et avec 310 000 orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA, la Côte d'Ivoire est le pays le plus touché par la pandémie du VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et l'évolution du fléau prend des proportions inquiétantes.

- En ce qui concerne la tuberculose, l'infection opportuniste la plus fréquente du sida (40 %), on note une prévalence nationale de 25 p. mille.

- En ce qui concerne le paludisme, première cause de consultation et deuxième cause de mortalité après le sida : on notait : une incidence nationale de 83,6 p. mille en 2000.

Outre cette situation épidémiologique délétère un climat sociopolitique instable depuis septembre 2002 avec son corollaire de désorganisation du système de santé aggrave l'état morbide des populations.

Et malgré tous les efforts déployés par le Gouvernement ivoirien aidé des partenaires au développement (création d'un programme pour chacune des trois pathologies, revue à la hausse des budgets annuels) ces trois fléaux continuent d'être à l'origine d'un impact socio-économique négatif, de dépenses supplémentaires en santé, de surcharge des lits d'hôpitaux et n'épargnent aucun secteur géographique ou d'activités.

La recherche de fonds complémentaires par la Côte d'Ivoire s'imposait donc pour faire face à ces trois fléaux.

Pour bénéficier de l'assistance du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds Global) et sous l'égide de celui - ci, la Côte d'Ivoire a mis en place un comité national de coordination des interventions de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, par le décret n° 2006-233 du 31 juillet 2006 modifiant le décret n° 2002-447 du 16 septembre 2002 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Comité national de coordination du Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme (CNCF/STP). Conformément à la formule consacrée par le FM dans les autres pays ce comité est désormais appelé Country Coordinating Mechanism Côte d'Ivoire (CCM- Côte d'Ivoire), en français Comité de Coordination nationale.

Ceci a permis l'octroi de six (06) subventions du Fonds Global à la Côte d'Ivoire, de 2004 à 2007 :

- trois subventions pour la lutte contre le sida : Séries 2 (2002), 3 (2003) et 5 (2005).
- deux subventions pour la lutte contre la tuberculose : Séries 3 (2003) et 6 (2006)
- une subvention pour la lutte contre le paludisme : Série 6 (2006)

A ce comité national (CCM- Côte d'Ivoire) le Fonds Global a assigné cinq (05) missions qui lui sont propres, tout en tenant compte des attributions de toutes les instances préexistantes dans le pays. Il s'agit essentiellement : i)- de son organisation et de son fonctionnement ; ii)- du respect du non dédoublement des fonds ; iii)- de la responsabilité des propositions de financement à faire au Fonds Global ; iv)- du suivi-évaluation des interventions ; et iv)- de la communication.

C'est pour opérationnaliser ces concepts que les manuels sur la procédure, sur le suivi-évaluation et sur la communication ont été élaborés et reliés en un seul dans un souci d'unification.

## **PRESENTATION DU CCM- COTE D'IVOIRE**

Conformément à son Règlement Intérieur, le CCM Côte d'Ivoire a pour mission principale de fixer et de déterminer les orientations spécifiques concernant l'utilisation des ressources mises à sa disposition pour la lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme.

Dans le cadre de ses prérogatives et en conformité avec les directives du Fonds Mondial, le CCM Côte d'Ivoire est habilité à prendre toutes les décisions relatives à la gouvernance des projets financés par le Fonds Mondial, notamment :

- l'élaboration, l'amendement et la ratification du règlement intérieur et des procédures qui en découlent ;
- le renouvellement de ses membres ;
- la coordination avec les programmes nationaux ou ceux d'autres partenaires au développement ;
- la décision de répondre aux appels à propositions de la part du Fonds Mondial, la définition des thèmes prioritaires à élaborer, la désignation des candidats au rôle du Bénéficiaire Principal, l'approbation et signature de la proposition à soumettre ;
- le suivi et l'examen des rapports techniques et financiers et, sur ses bases, l'évaluation de la bonne exécution des plans d'action, des ajustements éventuels des objectifs, des partenaires, et des conditions de mise en œuvre des subventions du Fonds Mondial y compris par la programmation ;
- la reconduction du financement auprès du Fonds Mondial ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication et de mobilisation de ressources.

Le CCM Côte d'Ivoire est composé de membres représentant les Secteurs ci-après:

- le Secteur public ;
- le Secteur privé ;
- la Société civile ;

- les Associations de personnes atteintes et/ou touchées par le VIH/SIDA, la tuberculose et/ou le paludisme (APASTP) ;
- les partenaires au développement.

Le CCM Côte d'Ivoire est structuré comme suit:

- l'Assemblée Générale (AG)
- le Secrétariat Permanent (SP).

L'AG est une instance multisectorielle composée de 25 membres. Sont membres titulaires, les représentants ou leurs suppléants des institutions ou organisations suivantes :

Au titre du Secteur public/gouvernement	6 membres
Au titre du Secteur privé	3 membres
Universités/Enseignement	2 membres
Organismes non gouvernementaux/Organisations communautaires	3 membres
Organisations religieuses/confessionnelles	2 membres
Au titre des APASTP	2 membres
Au titre des partenaires multilatéraux et bilatéraux au Développement présent en Côte d'Ivoire	5 membres
Autres(Syndicats des travailleurs/professionnels etc....)	2 membres

Pour son fonctionnement, l'Assemblée Générale s'appuie sur les structures consultatives suivantes (schéma pages suivantes):

1) Le Bureau

Le Bureau est composé du Président du CCM Côte d'Ivoire, des trois Vice Présidents du CCM Côte d'Ivoire et d'un représentant des APASTP.

2) Le Secrétariat Permanent est chargé de la gestion quotidienne des activités du CCM Côte d'Ivoire.

3) Les Comités

4) Le Pool d'Experts et de Personnes Ressources.

Le CCM Côte d'Ivoire dispose de quatre comités permanents :

1. Le comité de communication et de mobilisation de ressources ;
2. Le comité du suivi et d'évaluation de subventions et des Bénéficiaires Principaux ;
3. Le comité d'élaboration des propositions ;
4. Le comité d'harmonisation de ressources et d'analyse de besoins.

Le CCM Côte d'Ivoire peut également créer des comités ad hoc ou modifier les comités permanents selon l'évolution des besoins et des responsabilités. Afin d'obtenir l'expertise technique et administrative ainsi que le personnel nécessaires à ses fonctions, le CCM Côte d'Ivoire établira un pool d'experts et de personnes ressources provenant aussi bien d'Institutions et d'Agences présentes en Côte d'Ivoire que d'Experts Internationaux.

# structure

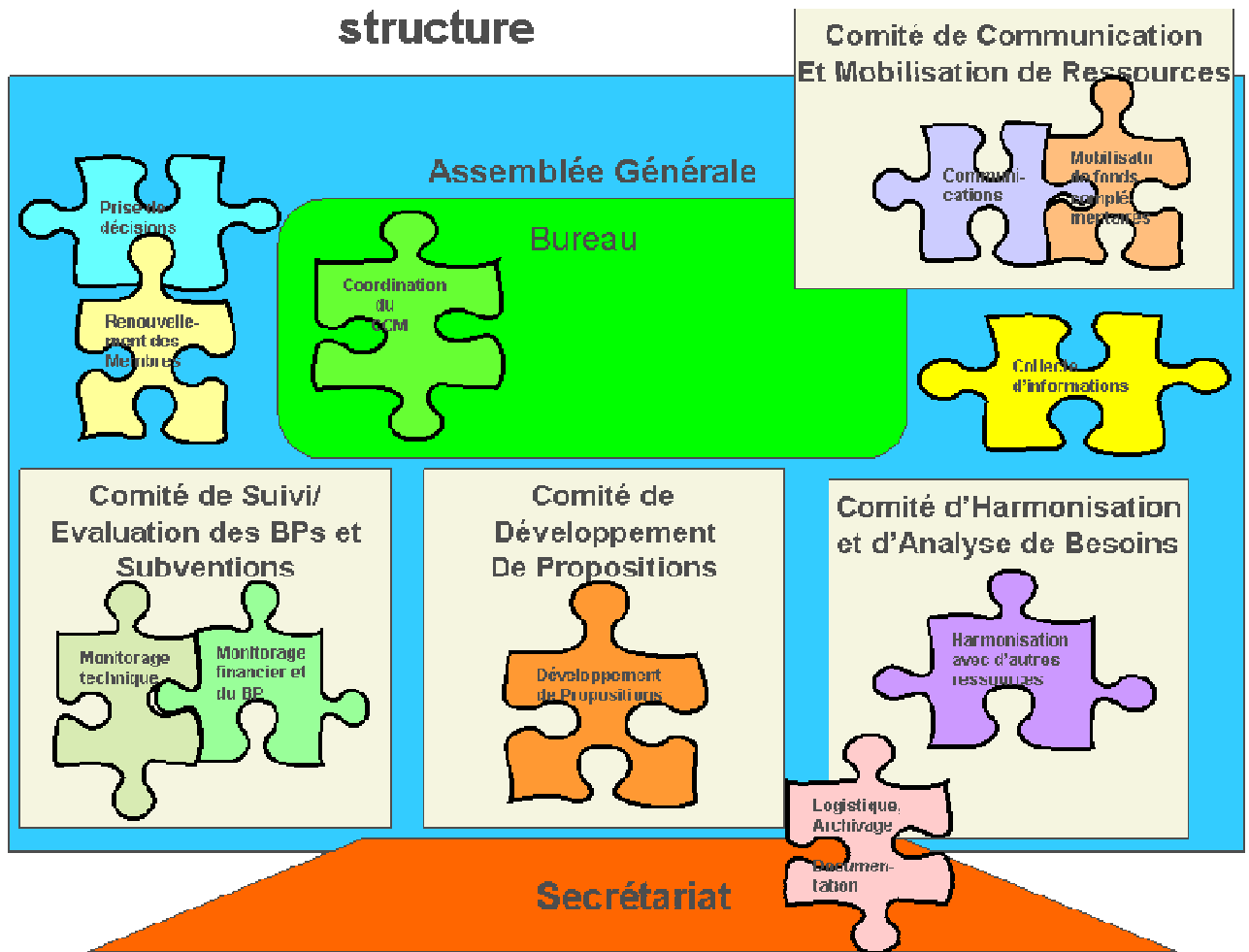


Schéma : structure du CCM CI